

VALORISER LA MAITRISE DES COMPETENCES DE BASE AVEC LA CERTIFICATION CLEA



Elaborée par l'association paritaire Certif'Pro* la certification CléA s'appuie sur un référentiel constitué de l'ensemble des compétences qu'il est utile pour un individu de maîtriser afin de favoriser son **accès à la formation professionnelle** et son **insertion professionnelle**.

CléA, une véritable opportunité :

Quels bénéfices pour les personnes en situation d'illettrisme ?

Employabilité

Motivation

Confiance

Valorisation des compétences

Quels bénéfices pour les employeurs ?

Evolution

Motivation des salariés

Accès à la qualification

Adaptabilité des salariés au poste de travail

L'illettrisme :

On parle d'illettrisme pour des personnes qui, après avoir été scolarisées en France, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, du numérique, des compétences de base, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante.

Les chiffres de l'illettrisme :

- ✓ 7 % de la population adulte âgée de 18 à 65 ans, soit 2 500 000 personnes.
- ✓ 51 % exercent une activité professionnelle.

* Association paritaire nationale des certifications professionnelles

Les personnes en situation d'illettrisme, un public prioritaire éligible à CléA

« Le socle de connaissances et de compétences professionnelles, reconnu par le certificat CléA, permet d'inscrire la lutte contre l'illettrisme dans un parcours à visée de reconnaissance professionnelle utile pour le droit à l'emploi. »

Extrait du rapport de la mission relative à la lutte contre l'illettrisme
MM. Yves Hinnekint & Christian Janin
octobre 2019



Un guide pratique prenant appui sur des actions réussies, et des outils pour tous les acteurs de l'orientation professionnelle, les organismes de formation et les responsables RH en entreprise.

Télécharger le guide pratique, les outils et témoignages d'acteurs sur :

www.illettrisme-solutions.fr

Paroles d'acteurs

« J'ai longtemps proposé des formations aux savoirs de base. CléA représente l'avantage d'être une certification et de mettre ainsi en valeur des professionnels souvent peu qualifiés. »

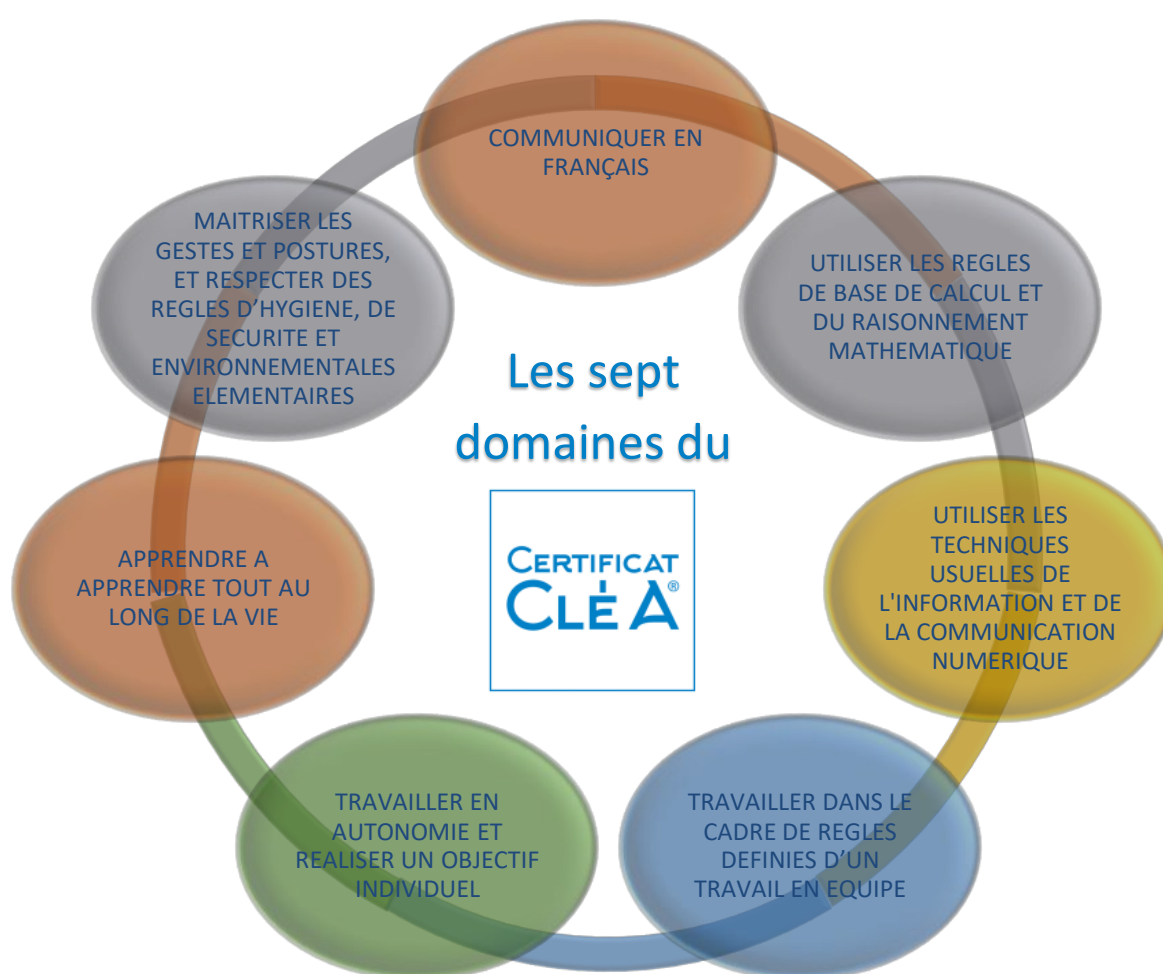
(Un employeur de l'agroalimentaire)

« [Les compétences de base], à 53 ans, je les ai pas mal oubliées... Sans parler du numérique. [...] Chaque mardi matin, de 8 h à 10 h, je suis en formation. La formation CléA s'emboîte parfaitement avec mon activité professionnelle, et il n'y a pas de devoirs à faire à la maison ».

(Un salarié opérateur polyvalent sur la collecte d'appareils électroménagers)

Les avantages du certificat CléA :

- ✓ **Il a pour cible prioritaire des bénéficiaires peu qualifiés**, quel que soit leur statut (salarié ou demandeur d'emploi sans diplôme ou certification professionnelle, fragilisés socialement, etc.)
- ✓ **Il est pleinement intégré aux dispositifs de la formation professionnelle**. Le certificat CléA peut être obtenu via le CPF, ProA, les plans de développement des compétences, etc.
- ✓ **Il met en évidence les points forts, les acquis de la personne plutôt que de stigmatiser ses manques**. L'évaluation proposée par CléA, qui prend appui sur des situations professionnelles, veut faire oublier aux candidats l'image stigmatisante de l'examen ou de l'épreuve scolaire, souvent liée à l'apprentissage des savoirs fondamentaux.
- ✓ **Il constitue une base pour aller plus loin**. Les connaissances et compétences certifiées par CléA sont une base suffisante pour permettre de suivre des formations, notamment des formations techniques et continuer à apprendre et à s'adapter tout au long de son parcours professionnel.



Pour en savoir plus



Tous les contacts CléA près de chez vous :

www.certificat-clea.fr

Les acteurs de CléA :



⇒ Une instance nationale : Certif'Pro



⇒ Des instances régionales : les Transitions Pro (CPIR)



⇒ Les branches professionnelles : les CPNE, délégués de Certif'Pro

Référente CléA à

l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) :

Mme Anaïs Borowiak

anais.borowiak@anlci.gouv.fr